



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

FONDATION SAINT MATTHIEU POUR L'ECOLE CATHOLIQUE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mazars

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Fondation Saint Matthieu pour l'Ecole Catholique

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 16 février 2010

76 rue des Saints Pères - 75007 Paris

SIREN : 529 521 981

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au conseil d'administration de la Fondation Saint Matthieu pour l'Ecole Catholique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation Saint Matthieu pour l'École Catholique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance des appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la conformité aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans la note 7 de l'annexe aux comptes annuels ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 10 avril 2024

DocuSigned by:

130CF300E20342D...

Aurélie JOUBIN

Associée

Comptes annuels

Bilan Actif

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit	107 840	51 305	56 535	73 599
Concessions, brevets et droits similaires	248 202	218 174	30 029	14 126
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				41 926
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	27 710	17 394	10 316	3 560
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	288 616		288 616	457 317
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	1 925 241	12 983	1 912 258	2 140 726
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 789 419	56 250	4 733 169	5 624 803
	TOTAL I	7 387 028	356 105	7 030 923
Comptes de liaison				II
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	141 995		141 995	5 968
Créances reçues par legs ou donations	156 059		156 059	487 056
Autres	62 142		62 142	14 140
Valeurs mobilières de placement	3 428 899		3 428 899	1 126 290
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 994 642		3 994 642	4 929 192
Charges constatées d'avance	19 473		19 473	20 208
	TOTAL III	7 803 211	7 803 211	6 582 854
Frais d'émission des emprunts				IV
Primes de remboursement des obligations				V
Ecarts de conversion actif				VI
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	15 190 239	356 105	14 834 133
				14 938 911

Bilan Passif

	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 500 000	1 500 000
Fonds propres complémentaires	6 202 061	6 172 061
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	2 250 440	2 083 278
Report à nouveau		-1 932
Excédent ou déficit de l'exercice	468 436	169 093
Situation nette	10 420 937	9 922 501
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
	TOTAL I	9 922 501
Comptes de liaison	II	
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	496 780	1 011 256
Fonds dédiés	971 607	983 351
	TOTAL III	1 468 388
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	TOTAL IV	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 523 272	1 764 020
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 884	113 857
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	61 977	42 875
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 312 676	1 101 051
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
	TOTAL V	3 021 803
Ecarts de conversion passif	VI	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	14 938 911

Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	-880	724
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	3 992 274	4 468 841
Mécénats	103 246	
Legs, donations et assurances-vie	1 023 270	862 618
Contributions financières	601 953	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	9 833	2 583
Utilisations des fonds dédiés	29 134	39 000
Autres produits	62 024	70 630
	TOTAL I	5 820 855
		5 444 396
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	836 981	746 043
Aides financières	4 010 239	3 605 502
Impôts, taxes et versements assimilés	18 474	15 408
Salaires et traitements	374 265	327 333
Charges sociales	157 950	129 007
Dotations aux amortissements et dépréciations	24 099	31 339
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	17 390	366 745
Autres charges	8 279	766
	TOTAL II	5 447 676
		5 222 144
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	373 178
		222 252
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	122 825	10 733
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	14 056	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL III	136 881
		10 733
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	32 500	13 908
Intérêts et charges assimilées	22 792	26 155
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 450	
	TOTAL IV	59 742
		40 063
	RESULTAT FINANCIER (III - IV)	77 140
		-29 329
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	450 318
		192 923

Compte de résultat (Suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	28 368	304
Sur opérations en capital		4 866
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	28 368	5 171
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	93	22 766
Sur opérations en capital	10 156	6 234
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	10 250	29 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	18 118	-23 830
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	5 986 104	5 460 300
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	5 517 667	5 291 206
EXCEDENT OU DEFICIT	468 436	169 093
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	13 042	12 854
TOTAL	13 042	12 854
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	13 042	12 854
TOTAL	13 042	12 854

Table des matières

1 - Informations générales et faits significatifs de l'exercice	7
1.1. Description de l'objet social.....	7
1.2 Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées	7
1.3 Description des moyens mis en œuvre.....	8
1.4 Faits marquants de l'exercice	8
2. Informations au titre des principes et méthodes comptables	9
2.1 Documents de synthèse	9
2.2 Mention des règlements comptables de l'Autorité des normes comptables utilisés pour l'élaboration des comptes annuels	9
3. Informations sur les postes de l'actif du bilan	10
3.1 Immobilisations incorporelles	10
3.2 Immobilisations corporelles.....	11
3.3 Immobilisations financières.....	11
3.4 Aides remboursables aux établissements scolaires	12
3.5 Tableaux des immobilisations	14
3.6 Tableaux des amortissements	14
3.7 Etat des autres créances	15
3.8 Informations relatives au suivi de legs et donations acceptés	15
4. Informations sur les postes du passif du bilan	18
4.1 Fonds propres et réserves	18
4.2 Fonds reportés liés aux legs et donations	18
4.3 Fonds dédiés.....	19
4.4 Provisions pour risques et charges	20
4.5 Etat des dettes	20
5. Informations sur les postes du compte de résultat	21
5.1 Ventilation des produits d'exploitation (en K€)	21
5.2 Ventilation de l'effectif moyen en ETP.....	21
5.3 Contributions volontaires en nature.....	21
6. Autres informations	22
6.1 Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes.....	22
6.2 Informations relatives aux opérations non inscrites au bilan	22
6.3 Charges à payer et produits à recevoir	23
6.4 Détail du résultat exceptionnel.....	24

7.	Informations spécifiques pour les entités faisant appel public à la générosité	25
7.1	Définition des missions sociales	25
7.2	Ressources issues de la générosité du public et autres ressources	26
7.3	Affectation des charges aux rubriques du compte d'emploi des ressources	27
7.4	Financement des emplois par les ressources issues de la générosité du public	28
7.5	Financement des aides remboursables	28
7.6	Compte de résultat par origine et destination (CROD)	30
7.7	Contributions volontaires en nature	31
7.8	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	32
7.9	Contributions volontaires en nature et fonds dédiés liés à la générosité du public	33
8.	Informations spécifiques relatives aux fondations	34
8.1	Fonds propres	34
8.2	Impact des fondations abritées sur les postes du bilan et du compte de résultat	34

1 - Informations générales et faits significatifs de l'exercice

1.1. Description de l'objet social

Conformément à ses statuts, la Fondation Saint Matthieu pour l'école catholique a pour but de :

- Collecter des fonds pour aider les établissements catholiques d'enseignement à financer les charges relatives à leurs investissements ;
- Attribuer des aides remboursables, des subventions, des bonifications d'intérêts ou des cautions aux établissements catholiques qui en font la demande, permettant de financer leurs projets ;
- Encourager, faciliter, participer à la création et au fonctionnement d'œuvres d'enseignement catholique et de leurs activités périscolaires ou parascolaires, par l'aide à la construction, l'acquisition et/ou la prise à bail de tous immeubles et leur administration ;
- Mettre en œuvre les actions sociales, éducatives et caritatives en faveur de l'enseignement catholique ;
- Concourir, plus généralement, à l'entraide au sein de l'enseignement catholique, et réaliser à cet effet toutes opérations se rattachant au but poursuivi ;
- Recevoir, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 modifiée et dans les conditions prévues aux présents statuts, des versements pour le compte d'œuvres ou d'organismes mentionnés au 1-b de l'article 200 et au 1-a de l'article 238 bis du Code général des impôts, qui s'assignent un but analogue au sien ;
- Recevoir également, dans les conditions visées par l'article 20 de la loi du 23 juillet 1987 précitée, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources sans que soit créée à cet effet une personne morale nouvelle. Cette affectation peut être dénommée fondation.

Elle a vocation à exercer son activité sur l'ensemble du territoire national.

1.2 Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Pour soutenir et développer les projets éducatifs des établissements catholiques, la Fondation Saint Matthieu a défini quatre axes d'actions prioritaires :

Projets pédagogiques : La Fondation Saint Matthieu apporte un soutien financier aux actions éducatives innovantes menées en faveur des jeunes en difficultés scolaires ou issus de milieu modeste. Afin de promouvoir l'égalité des chances, elle sélectionne chaque année des projets permettant à des élèves d'accéder aux études supérieures.

Projets d'investissements : La Fondation Saint Matthieu accorde des aides remboursables pour favoriser la réalisation de projets de rénovation et de développement. C'est ainsi un flux de ressources qui est pérennisé, les remboursements permettant d'accorder de nouvelles aides. Dix à quinze projets sont sélectionnés chaque année dans toute la France.

Projets solidaires : La Fondation Saint Matthieu soutient des projets qui permettent aux élèves, aux étudiants et à la communauté éducative de bénéficier dans les meilleures conditions d'un accueil dans l'Enseignement Catholique.

Projets Territoire : La Fondation Saint Matthieu mobilise en particulier des ressources pour les écoles primaires rurales isolées. Les écoles primaires sont pour de nombreux enfants le lieu de première annonce de la foi et des valeurs chrétiennes. La Fondation Saint Matthieu accorde chaque année des aides d'urgence à une vingtaine d'écoles en difficulté.

1.3 Description des moyens mis en œuvre

Ressources : Pour soutenir et développer les projets éducatifs des établissements catholiques, en les aidant à financer leurs investissements, la Fondation Saint Matthieu anime des campagnes d'appel à dons à plusieurs niveaux : nationales, régionales avec son réseau de fondations sous égide, locales avec les écoles.

Grâce à la générosité publique sous forme de dons, legs ou donations, la Fondation Saint Matthieu participe au financement des projets éducatifs des établissements catholiques de France.

Emplois : les sommes recueillies permettent une aide au plus près du terrain, en finançant les projets des écoles. Selon la volonté du donateur, elles constituent une ressource supplémentaire pour l'école de leur choix ou participent à la solidarité au niveau national ou régional.

Grâce à la solidarité de tous, la fondation aide les établissements catholiques scolaires et universitaires à répondre à leurs besoins éducatifs et sociaux.

1.4 Faits marquants de l'exercice

La FSE Meurthe et Moselle a été créée au cours de l'exercice.

2. Informations au titre des principes et méthodes comptables

2.1 Documents de synthèse

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan dont le total avant répartition est de 14 834 133 euros ;
- le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 5 986 104 euros et un total de charges de 5 517 667 euros, dégagant ainsi un résultat excédentaire de 468 436 euros ;
- l'annexe

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

2.2 Mention des règlements comptables de l'Autorité des normes comptables utilisés pour l'élaboration des comptes annuels

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3. Informations sur les postes de l'actif du bilan

3.1 Immobilisations incorporelles

Logiciels et progiciels : ces immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire. La durée retenue est de 1 à 2 ans.

Donations temporaires d'usufruit : à compter de l'exercice comptable 2020, les donations temporaires d'usufruit sont comptabilisées à la date de signature de l'acte de donation temporaire dans le compte d'immobilisations incorporelles « Donations temporaires d'usufruit » avec pour contrepartie la rubrique « fonds reportés liés aux legs et donations ».

Elles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Au 31 décembre 2023, les donations temporaires d'usufruit comptabilisées sont :

DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT							
NATURE	MONTANT INITIAL ESTIME	DATE DE DEBUT	DATE DE FIN	MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATION DE L'EXERCICE	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE	MONTANT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
B- LOYER	74 240	22/12/2020	31/12/2025	49 799		6 564	43 235
P- DIVIDENDES DE SCI	33 600	01/06/2021	31/05/2024	23 800		10 500	13 300
							-
TOTAL	122 740			73 599	-	17 064	56 535

DTU de B :

Nature : loyer d'un studio situé boulevard Montparnasse.

Date de début : le 22/12/2020

Date de fin : 31/12/2025

Valorisation d'origine au 31/12/2020 : montant des loyers bruts sur 5 ans, soit 1 400€/ mois diminués des charges y afférentes.

Les loyers nets encaissés en 2023 s'élèvent à 6 564 €.

DTU P :

Nature : dividendes SCI

Date de début : 01/06/2021

Date de fin : 31/05/2024

Valorisation au 31/12/2021 : montant des dividendes estimés sur 2 ans à recevoir en 2021, soit 8 400 € par an pendant 4 ans soit 33 600 €.

Les dividendes encaissés en 2023 s'élèvent à 10 500 €.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire. La durée retenue pour les matériels informatiques et de bureau est de 5 ans.

3.3 Immobilisations financières

Les titres immobilisés sont composés de placements souscrits d'une part pour constituer la dotation statutaire de 1 500 000 € et d'autre part pour les dotations consommables de fondations sous égide.

Par ailleurs, la fondation a décidé d'affecter une partie des fonds présents sur des comptes à terme à la représentation de sa dotation statutaire en attendant des opportunités ultérieures en titres de placement. Pour

une meilleure information financière, ces fonds ont été comptabilisés en immobilisations financières en raison de leur caractère durable en représentation de la dotation statutaire non consommable.

	Code ISIN	Libellé	Montant final
FSM	FR001400DWQ3	BNP PARIBAS ISS TV22-211124	505 450
	FR001400DQL6	FRN 0-6% EURIBOR 12MOIS	500 000
	LU2108469649	MOOREEA FD HY OPP 2025 RE 30	105 000
	FR001400IM83	TWINWIN SX5EESG +-25% 06202	100 000
	FRSG000148F3	SG ISSUER 11,4% 23-26	40 000
		GSP FIXED RATE	249 550
<i>Sous-total</i>	<i>Placements constitutifs dotation statutaire</i>		1 500 000
	FR0000120073	AIR LIQUIDE	2 938
	FR0000073272	SAFRAN	3 597
	SOGAMA	Prêt N°1 01/10/17	9 240
	SOGAMA	Prêt N°2 01/10/17	29 915
FSE Enseignement Agricole	FR001400DWQ3	BNP PARIBAS ISS TV22-211124	129 550
		Parts Phitrust	150 000
		PHITRUST Partenaires	100 000
TOTAL			1 925 240

Les placements financiers (hors aides remboursables) sont valorisés à leur coût historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Ces placements ont généré un produit financier net de 95 K€. Ils présentent au 31 décembre 2023 une plus-value latente de l'ordre de 7 K€ non comptabilisée. La provision constatant la moins-value latente s'élevait en 2022 à 27 K€ ; cette provision a été reprise en 2023 à hauteur de 14 K€ et porte ainsi la provision pour moins-value latente au 31 décembre 2023 à 13 K€.

3.4 Aides remboursables aux établissements scolaires

Une des missions sociales de la fondation est d'accorder aux établissements scolaires des aides remboursables. Ces aides sont octroyées aux établissements après étude de leur dossier. Leur durée varie en fonction des projets à financer et ne dépassent pas 10 ans.

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Aides octroyées par la Fondation abritante	4 641 316	200 000	944 734	3 896 582
Aides octroyés par la FSE Haute Garonne	135 000	45 000		180 000
Aides octroyées par la FSE Enseignement Agricole	541 947		88 526	453 421
Aides octroyées par la FSE Hauts de Seine	229 028		42 222	186 806
Aides octroyées par la FSE Val d'Oise	2 250		1 500	750
Aides octroyées par la FSE Sud Ouest	18 750		5 000	13 750
Aides octroyées par la FSE Paris	79 720		22 151	57 569
Aides octroyées par la FSE Aisne	-	-	-	-
TOTAL	5 648 011	245 000	1 104 133	4 788 878

Dépréciation des aides remboursables :

Les aides sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Concernant la dotation de 2023, des informations concordantes nous conduisent à prendre une position prudente par le biais d'une provision pour dépréciation, sur certaines créances en raison du risque de la continuité d'activité des débiteurs.

Le montant de la provision s'élève à 56 250 € au 31 décembre 2023.

RUBRIQUES	Valeur Brute à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Valeur Brute à la clôture de l'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Aides octroyées par la FSE Enseignement Agricole	23 750			23 750
Aides octroyées par la FSM		32 500		32 500
TOTAL	23 750	32 500	-	56 250

3.5 Tableaux des immobilisations

RUBRIQUES	Valeur Brute à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Valeur Brute à la clôture de l'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles	375 332		19 290	356 042
Immobilisations corporelles	19 912	7 798		27 710
TOTAL	395 244	7 798	19 290	383 752

3.6 Tableaux des amortissements

RUBRIQUES	Valeur Brute à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Valeur Brute à la clôture de l'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles	375 332		19 290	356 042
Immobilisations corporelles	19 912	7 798		27 710
TOTAL	395 244	7 798	19 290	383 752

3.7 Etat des autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

		Liquidité de l'actif	Liquidité de l'actif
Créances	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances clients	141 995	141 995	
Reçues sur legs et donations	156 059	156 059	
Personnel - Organismes sociaux	62 142	62 142	
Charges constatées d'avance	19 473	19 473	
TOTAL	379 669	379 669	

3.8 Informations relatives au suivi de legs et donations acceptés

Par application du nouveau plan comptable, les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date d'acceptation par le Conseil d'Administration. Ils sont comptabilisés dans un compte de "créances reçues par legs et donations" jusqu'à la date de réception des fonds ou de transferts de titres.

S'agissant des assurances-vie, acceptées au cours de l'exercice comptable, ces dernières sont comptabilisées en produits "Assurances-vie" à la date de réception des fonds par la Fondation.

Au 31 décembre 2023, le solde de 156 059 € restant à encaisser se décompose comme suit :

RUBRIQUES	Solde des legs et donations en début d'exercice	Variations de l'exercice		Solde des legs et donations en fin d'exercice
		Encaissements	Décaissements	
Leg CH	300		-	300
Leg Mo	424 123		424 123	-
Leg Mu	3 725			3 725
Leg Li	30 857			30 857
Leg Th	28 051			28 051
Leg De		11 966		11 966
Leg Le		3 000		3 000
Leg Th		28 160		28 160
Leg Th		50 000		50 000
TOTAL	487 056	93 126	424 123	156 059

Leg Ch :

Type de libéralité : legs universel sur quotité disponible

Date d'acceptation par le Conseil d'Administration : 20/06/2019.

Reste à encaisser au 31/12/2023 : 300 €

Leg Mu :

Type de libéralité : legs universel sur quotité disponible.

Date d'acceptation par le Conseil d'Administration : 16/11/2021.

Reste à encaisser au 31/12//2023 : 3 725€

Leg Th :

Type de libéralité : legs universel

Date d'acceptation par le Conseil d'Administration : 06/12/2022.

Reste à encaisser au 31/12/2023 : 28 051€

Legs De :

Type de libéralité : legs particulier.

Date d'acceptation par le Conseil d'Administration : 20/04/2023

Reste à encaisser au 31/12/2023 : 11 966€.

Legs Le :

Type de libéralité : legs particulier.

Date d'acceptation par le Conseil d'Administration : 15/09/2023

Reste à encaisser au 31/12/2023 : 3 000 €.

Legs Li :

Type de libéralité : legs universel

Date d'acceptation par le Conseil d'Administration : 06/12/2022.

Reste à encaisser au 31/12/2023 : 30 857€

Legs M. Th :

Type de libéralité : legs universel

Date d'acceptation par le Conseil d'Administration : 29/06/2023.

Reste à encaisser au 31/12/2023 : 28 160€

Legs Mme. Th :

Type de libéralité : legs universel

Date d'acceptation par le Conseil d'Administration : 29/06/2023.

Reste à encaisser au 31/12/2023 : 50 000€

4. Informations sur les postes du passif du bilan

4.1 Fonds propres et réserves

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION		TRANSFERT	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC		MONTANT
DOTATION STATUTAIRE NON CONSOMPTIBLE	1 500 000								1 500 000
DOTATION COMPLEMENTAIRE CONSOMPTIBLE	4 021 937								4 021 937
DOTATION INITIALE DES FSE CONSOMPTIBLE	1 640 001			30 000					1 670 001
DOTATION DES FSE COMPLEMENTAIRES	510 123			-					510 123
RESERVES DE SOLIDARITE GENERALE	2 083 278	167 162	249 096						2 250 439
REPORT A NOUVEAU	- 1 931	1 932	1 932						0
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	169 093	- 169 093		468 436	443 353				468 436
TOTAL	9 922 500	- 0	251 028	498 436	443 353	-	-	-	10 420 936

4.2 Fonds reportés liés aux legs et donations

Le détail de l'augmentation du poste "Donations Temporaires d'Usufruit" est présenté au point 3.9 de la présente annexe.

Les sommes inscrites en fonds reportés sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du leg ou de la donation.

FONDS REPORTES LIES AUX LEGS OU DONATIONS	SOLDE EN DEBUT D'EXERCICE	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE		SOLDE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
		AUGMENTATION	REPRISE	
LEGS OU DONATIONS	937 656	93 126	590 537	440 245
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT	73 599		17 064	56 535
				-
TOTAL	1 011 255	93 126	607 601	496 780

Quand ces libéralités sont affectées à des écoles, elles leur seront reversées lorsque les dossiers seront soldés par les notaires, nets des frais de gestion imputés à la fondation.

4.3 Fonds dédiés

RESSOURCES	MONTANT DES FONDS AFFECTES AU PROJET	FONDS A ENGAGER AU DEBUT DE L'EXERCICE	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
			AUGMENTATION	REPRISE	
FONDS DEDIES SUR LEGS - R	1 348 000	521 606		29 134	492 472
FONDS DEDIES SUR LEGS - CT	95 000	95 000			95 000
FONDS DEDIES SUR LEGS - M	366 745	366 745			366 745
FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS			17 390		17 390
TOTAL	1 809 745	983 351	17 390	29 134	971 607

Fonds dédiés – R

La fondation a été bénéficiaire d'une assurance-vie en 2017. La défunte a défini son projet de générosité comme devant être affecté « à des établissements scolaires de la ville de Saint-Etienne. ».

La somme de 1 348 K€ a été portée en fonds dédiés. Lors des bureaux des 4 octobre 2018 et 7 février 2019, six projets d'écoles de la ville de Saint-Etienne ont été approuvés pour un total de 1 020 K€.

Il a été considéré qu'il s'agissait d'un projet défini, car participant à la réalisation d'une clause particulière entrant dans le champ de l'objet social de la Fondation et clairement identifiable, les charges imputables au projet étant individualisables. La ressource dédiée par son donateur à ce projet est donc conforme à la définition du fonds dédié du nouveau plan comptable.

La somme portée en fonds dédié a été consommée à hauteur de 29 K€ au cours de l'exercice 2023.

Fonds dédiés – CT

En 2020, un autre projet défini pour un établissement scolaire a été portée en fonds dédiés pour investissement pour un montant de 95 K€. Ce fonds dédié sera repris à due proportion des travaux réalisés.

Fonds dédiés – M

En 2022, un projet défini pour des établissements scolaires a été portée en fonds dédiés pour investissement pour un montant de 367 K€. Ce fonds dédié sera repris à due proportion des travaux réalisés.

4.4 Provisions pour risques et charges

Le personnel de la fondation étant éloigné de l'âge de départ en retraite et ayant une ancienneté faible, les indemnités n'ont pas été provisionnées. Une estimation est présentée en engagements hors bilan.

4.5 Etat des dettes

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
		ECHEANCES A MOINS D'UN AN	ECHEANCES	
			A PLUS D'UN AN	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine		-		
à plus d' 1 an maximum à l'origine	1 523 272	353 008	796 578	373 686
Emprunts et dettes financières diverses	-	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	46 884	46 884		
Dettes fiscales et sociales	61 977	61 977		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 312 677	1 312 677		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 944 810	1 774 546	796 578	373 686

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

240 747

Depuis 2011, la fondation souscrit des tranches d'emprunt en vue d'accroître la trésorerie nécessaire à la mise en place d'aides remboursables, sans désinvestir des placements financiers. Ces tranches d'emprunt sont adossées à des aides remboursables sur la même durée. Il n'y a pas eu de nouvel emprunt en 2023.

Les autres dettes comprennent principalement les dettes envers les écoles (615 K€) correspondant aux dons collectés en décembre 2023 et reversés aux écoles bénéficiaires en janvier et février 2024.

5. Informations sur les postes du compte de résultat

5.1 Ventilation des produits d'exploitation (en K€)

- Dons libres affectés aux écoles :	2 283
- Dons libres :	1 709
- Mécénat d'entreprises	103
- Contributions financières	602
- Legs et donations nets:	60
- Legs et donations affectés aux écoles :	465
- Report net de fonds reportés :	498
- Utilisations de fonds dédiés :	29
- Autres produits d'exploitation :	72
	<hr/>
	5 821

5.2 Ventilation de l'effectif moyen en ETP

Catégories	Personnel salarié
Cadres	6
Non cadres	1
Total	7

Certaines fondations sous égide bénéficient également de personnel mis à disposition pour développer leur activité.

5.3 Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation d'un nombre d'heures. Seules les bénévoles intervenants de façon régulière et permanente ont été retenus dans le calcul de la valorisation.

6. Autres informations

6.1 Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes

	Montant TTC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	21 767 €
Au titre des services autres que la certification des comptes	0
Total des honoraires	21 767 €

6.2 Informations relatives aux opérations non inscrites au bilan

Engagements de départ à la retraite

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata-temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.17%.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 7 532 euros.

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés n'ont pas été provisionnés.

Engagements donnés

Dans le cadre de son soutien à une école, la fondation s'est engagée à rembourser les échéances de caution relatives à deux prêts. La charge au titre de l'exercice 2023 est de 3 044 €. Les montants restants à couvrir jusqu'en 2030 s'élèvent à 7 596 €.

6.3 Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 546	44 038
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	36 219	22 939
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	128 136	120 125
Instruments de trésorerie		
TOTAL	191 901	187 102

Commentaire

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients, usagers et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations	156 059	487 056
Autres	50 020	12 191
Valeurs mobilières de placement		1 290
Instruments de trésorerie		
Disponibilités		
TOTAL	206 079	500 537

6.4 Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Solde		Montant	Variation
	31/12/2023	31/12/2022		%
Produits Exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	28 367.58	304.20	28 063.38	+1 000.00
7720000000 Produits sur exercices antérieurs	28 367.58	304.20	28 063.38	+1 000.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	140 000.00	4 866.30	135 133.70	+1 000.00
7754000000 Immobilisations reçues en legs ou donations destinées à ...	140 000.00		140 000.00	-
7756000000 Immobilisations financières		4 866.30	-4 866.30	-100.00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS	168 367.58	5 170.50	163 197.08	3 156.31
Charges Exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	93.19	22 766.22	-22 673.03	-99.59
6720000000 Charges sur exercices antérieurs	93.19	22 766.22	-22 673.03	-99.59
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	178 857.35	6 233.92	172 623.43	+1 000.00
6751000000 Immobilisations incorporelles	10 156.35		10 156.35	-
6754000000 Immobilisations reçues en legs ou donations	168 701.00		168 701.00	-
6756000000 Immobilisations financières		6 233.92	-6 233.92	-100.00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
TOTAL DES CHARGES	178 950.54	29 000.14	149 950.40	517.07
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-10 582.96	-23 829.64	13 246.68	-55.59

7. Informations spécifiques pour les entités faisant appel public à la générosité

La Fondation Saint Matthieu pour l'Ecole Catholique fait appel public à la générosité au regard de l'article 3 de la loi du 7 août 1991.

7.1 Définition des missions sociales

Conformément à ses statuts, la FSM a pour but de :

- Collecter des fonds pour aider les établissements catholiques d'enseignement à financer les charges relatives à leurs investissements ;
- Attribuer des aides remboursables, des subventions, des bonifications d'intérêts ou des cautions aux établissements catholiques d'enseignement ;
- Encourager, faciliter, participer à la création et au fonctionnement d'œuvres d'enseignement catholique et de leurs activités périscolaires ou parascolaires ;
- Mettre en œuvre les actions sociales, éducatives et caritatives en faveur de l'enseignement catholique ;
- Concourir, plus généralement, à l'entraide au sein de l'enseignement catholique ;
- Recevoir des versements pour le compte d'œuvres ou d'organismes, qui s'assignent un but analogue au sien ;
- Recevoir également l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources sans que soit créée à cet effet une personne morale nouvelle.

Les missions sociales se déclinent précisément afin de pouvoir en rendre compte aux donateurs :

- Une participation sous forme d'aides aux projets éducatifs des établissements catholiques d'enseignement :

- Projets pédagogiques,
- Projets d'investissements,
- Soutien des appels à générosité écoles,
- Soutien aux petites écoles.

Ces aides sont soit remboursables, soit objet d'un don.

- Une participation à des actions de solidarité en faveur de l'enseignement catholique.
- Un soutien et animation du réseau des fondations sous égide, en tant que fondation abritante.

7.2 Ressources issues de la générosité du public et autres ressources

Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :

- Des dons manuels des personnes physiques ou morales, libres ou affectés ;
- Des libéralités, libres ou affectées ;
- Des produits financiers issus des placements de ces ressources ;
- Des remboursements des aides remboursables accordées antérieurement ;
- Des produits de gestion sur les aides remboursables financées par ressources issues de la générosité du public;
- Des produits financiers issus du placement de la dotation complémentaire consommable de la fondation abritante ;

Les ressources hors générosité publique sont toutes les ressources de la FSM à l'exclusion de celles issues de la générosité publique.

Elles se composent notamment à ce jour de :

- Des produits du placement de la dotation initiale de la fondation abritante et des fondations sous égide,
- Des frais de gestion sur aides remboursables non financées par ressources issues de la générosité publique,
- Des reprises de provisions,
- Des produits divers.

La dotation statutaire de 1 500 000 € n'est pas constituée de fonds provenant de la générosité du public. Cette dotation n'est pas consommable et ne peut être employée en financement des aides remboursables. En revanche, la dotation complémentaire provenant de la transmission universelle de patrimoine à la création de la fondation est considérée comme provenant de la générosité du public. Les fondations sous égide sont constituées par des dotations qui proviennent de l'affectation irrévocable de biens et ne sont pas considérées comme provenant de la générosité publique.

7.3 Affectation des charges aux rubriques du compte d'emploi des ressources

Les charges sont présentées par destination selon trois rubriques :

- Missions sociales,
- Frais de recherche de fonds,
- Frais de fonctionnement.

Par principe, les coûts affectés aux missions sociales représentent l'ensemble des coûts directs et indirects qui disparaîtrait si la mission sociale n'était pas réalisée.

Les coûts directs sont affectables aux rubriques dès leur comptabilisation. Ils recouvrent :

- Pour les missions sociales : coûts des dépenses directes des missions sociales, notamment :
 - Les dons et libéralités affectés reversés aux établissements catholiques d'enseignement,
 - Les dons et aides directes,
 - Les frais liés à l'animation et au soutien du réseau des fondations sous égide.
- Pour les frais de recherche de fonds : coûts directs des opérations d'appel à générosité et de recherche de fonds privés.
- Pour les frais de fonctionnement : ensemble des autres coûts, hors coûts répartis.

Les coûts indirects sont composés des coûts complets de personnels, répartis par clés individuelles en fonction des missions de chaque salarié. Ils comprennent :

- Salaires + charges sociales, taxes et assimilées.
- Un prorata des frais liés à l'activité des salariés, notamment :
 - Frais d'occupation de locaux,
 - Fournitures et frais postaux.

7.4 Financement des emplois par les ressources issues de la générosité du public

Les ressources issues de l'appel public à la générosité financent par ordre de priorité les emplois suivants :

- missions sociales,
- frais d'appel des fonds,
- frais de fonctionnement.

Les immobilisations corporelles et financières hors aides remboursables sont financées prioritairement sur les fonds qui ne sont pas issus de la générosité du public.

En 2023, il n'y a pas eu d'acquisition d'immobilisation significative.

7.5 Financement des aides remboursables

Les aides remboursables qui constituent une des missions sociales de la Fondation sont financées en priorité

- par les remboursements des aides remboursables antérieures financées par l'appel public à la générosité : principe du don pérenne,
- sur les fonds collectés auprès du public après financement des charges,
- puis sur les autres ressources non issues de la générosité du public.

Récapitulatif des aides remboursables octroyées en 2023

Nouvelles aides remboursables 2023	245 000
Remboursement en 2023 des aides remboursables initialement financées par la générosité publique	732 638
Montants des aides remboursables financées par la générosité publique collectée en 2023	-487 638

Détail des mouvements en 2023

VARIATION DES AIDES REMBOURSABLES AU 31 / 12 /2023	MONTANT DU REMBOURSEMENT DES AIDES		AUGMENTATION	
	intialement financées par AGP	intialement non financées par AGP	financées par AGP	non financées par AGP
FSM	703 987	240 747	200 000	
FSE Enseignement Agricole		88 526		
FSE Hauts de Seine		42 222		-
FSE Val d'Oise	1 500			
FSE Sud Ouest	5 000			
FSE Paris	22 151		-	
FSE Haute Garonne			45 000	
TOTAL	732 638	371 495	245 000	-
TOTAL DES VARIATIONS		1 104 133		245 000

(1) Pour mémoire, le montant des AR non financées par l'AGP sont financées par emprunt de la FSM.

7.6 Compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le Compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté en application du règlement ANC 2018-06.

Le CROD au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisation sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	3 992 274	3 992 274	4 468 841	4 468 841
- Legs, donations et assurances-vie	1 023 270	1 023 270	862 618	862 618
- Mécénat	103 246	103 246		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	60 593	60 593	70 607	70 607
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	601 953			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	161 577		17 984	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	14 056		1 250	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	29 134	29 134	39 000	39 000
TOTAL	5 986 104	5 208 517	5 460 300	5 441 066
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France	4 277 015	3 675 062	3 848 835	3 848 835
- Actions réalisées par l'organisme	266 766	266 766		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	4 010 249	3 408 296		
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	849 553	849 553	751 298	751 298
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	317 110	223 159	279 080	223 159
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	56 599		45 247	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	17 390	17 390	366 745	366 745
TOTAL	5 517 667	4 765 164	5 291 206	5 190 038
EXCEDENT OU DEFICIT	468 436	443 353	169 094	251 028

7.7 Contributions volontaires en nature

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-I	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA				
Bénévolat	13 042		12 854	
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	13 042	-	12 854	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	4 180		4 735	
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTION VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	6 038		6 047	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	2 824		2 072	
TOTAL	13 042	-	12 854	-

7.8 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Le Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) est présenté en application du règlement ANC 2018-06.

Le CER au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES					
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCE DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme	266 766	3 848 835	1.2 Dons, legs et mécénats		
Versements à un organismes central ou d'autres organismes agissant en France	3 408 286		Dons manuels	3 992 274	4 468 841
			Legs, donations et assurances-vie	1 023 270	862 618
			Mécénat	103 246	
1.2 Réalisées à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	60 593	70 607
Actions réalisées par l'organisme					
Versements à un organismes central ou d'autres organismes agissant à l'étranger					
2. FRAIS DE RECHERCHES DE FONDS					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	849 553	751 298			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	223 159	223 159			
TOTAL DES EMPLOIS	4 747 764	4 823 292	TOTAL RESSOURCES	5 179 383	5 402 066
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	17 390	366 745	3. UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	29 134	39 000
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	443 363	251 028	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	5 208 517	5 441 066	TOTAL	5 208 517	5 441 066

	RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 615 902	1 768 617
	(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	443 363	251 028
	(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	487 638	596 257
	RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	3 546 903	2 615 902

7.9 Contributions volontaires en nature et fonds dédiés liés à la générosité du public

Exercice clos le : 31/12/2023

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	4 180	4 735	Bénévolat	13 042	12 854
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	6 038	6 047	Dons en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	2 824	2 072			
TOTAL DES EMPLOIS	13 042	12 854	TOTAL RESSOURCES	13 042	12 854

8. Informations spécifiques relatives aux fondations

8.1 Fonds propres

La Fondation Saint Matthieu pour l'Ecole Catholique doit produire les éléments permettant de suivre l'affectation des actifs constitutifs de la dotation non consommable. Elle présente la ventilation du résultat de l'exercice entre le résultat de la Fondation abritante et le résultat de la totalité des Fondations qu'elle abrite.

	Dotation statutaire non consommable	Dotation initiales consommable	Dotation complémentaire consommable	Réserves de solidarité générale	RAN	Résultat 2023
Fondation Saint Matthieu	1 500 000	-	4 021 937	344 446	-	- 197 873
Fondation sous égide	-	1 670 001	510 123	1 905 994		666 309
Total	1 500 000	1 670 001	4 532 060	2 250 440		468 436

8.2 Impact des fondations abritées sur les postes du bilan et du compte de résultat

BILAN SIMPLIFIE AU 31-12-2023 (EN €)

ACTIF (valeurs nettes) en €				PASSIF en €			
	FSM	FSE	TOTAL		FSM	FSE	TOTAL
Actif immobilisé				Fonds propres			
Immo incorporelles	43 329	43 235	86 564	Dotations	5 521 937	2 180 124	7 702 061
Immo corporelles	201 816	97 116	298 932	Réserves	344 446	1 905 993	2 250 439
Immo financières	5 526 880	1 118 547	6 645 427	Report à nouveau	-	-	-
				Résultat	- 197 873	666 309	468 436
TOTAL	5 772 025	1 258 898	7 030 923	TOTAL	5 668 510	4 752 426	10 420 936
Compte de liaison	105 766	- 105 766		Compte de liaison	1 846 615	- 1 846 615	
				Provision & Fonds dédiés	1 282 487	185 901	1 468 388
Actif circulant				Dettes			
Créances	342 341	32 708	375 049	Emprunts	1 523 272	-	1 523 272
VMP	3 428 899	-	3 428 899	Dettes fournisseurs et sociales	116 015	7 698	123 713
Disponibilités	2 024 468	1 970 174	3 994 642	Autres dettes	1 256 073	56 604	1 312 677
TOTAL	5 795 708	2 002 882	7 798 590	TOTAL	4 177 847	250 203	4 428 050
Compte de régulation actif	19 473	-	19 473	Compte de régulation passif	-	-	-
Total actif	11 692 972	3 156 014	14 848 986	Total passif	11 692 972	3 156 014	14 848 986

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE AU 31-12-2023 (EN €)

	FSM	FSE	TOTAL
Produits d'exploitation	2 673 315	3 147 539	5 820 854
Charges d'exploitation	2 896 122	2 551 554	5 447 676
Résultat d'exploitation	- 222 807	595 985	373 178
Produits financiers	94 408	42 473	136 881
Charges financières	59 742		59 742
Résultat financier	34 666	42 473	77 139
Produits exceptionnels	518	27 851	28 369
Charges exceptionnelles	10 250	-	10 250
Résultat exceptionnel	- 9 732	27 851	18 119
Excédent ou déficit	- 197 873	666 309	468 436